

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2020

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Gérard CLEMENT, Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Catherine DORMOY, Laurent LE GUEN, Maurice MARTIN, Murielle FRANCOIS, Chantal CLAUDEL, Jean-Philippe CLEMENT, Rémi ENDERLIN, Patrick FAUCOGNEY, Gabriel VEJUX - Conseillers.

Excusés:

MM. Christophe GODARD, Blaise-Samuel BECKER, Vincent PETREQUIN

Procurations :

M. Christophe GODARD à Mme Danielle BOURGON

M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR

M. Vincent PETREQUIN à M. Gérard CLEMENT

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

La parole est donnée à **Mme Sylvie DAVAL – Conseillère du Front de Gauche et Républicain** qui fait une déclaration jointe en annexe au présent compte-rendu.

Le Maire : vos propos ne concernent pas le Conseil Municipal et je n'entends pas y répondre.

Fernand BURKHALTER interroge les Elus quant au compte-rendu de la précédente séance. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N°1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES FORETS – COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe expose :

Les communes d'Héricourt et de Tavey forment une commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ce Compte Administratif constitue le premier compte administratif présenté au titre de la commune nouvelle.

Le résultat consolidé, budget principal et budgets annexes, s'élève à **3 649 729.41 €** dont -1 536 826.47 € de restes à réaliser.

LE BUDGET PRINCIPAL – Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à **8 028 000.77 €** pour une prévision à hauteur de **8 198 301 €**, soit un taux de réalisation de **97.92%**. Le budget a quasiment été exécuté à hauteur de la prévision budgétaire.

Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de **97.69%**. Une attention toute particulière est portée à ce poste de dépenses qui représente à lui seul un peu plus de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire avec un taux de réalisation de **99.29 %**. Ce poste de dépenses représente, à lui seul, **53.18%** des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter qu'il est bien inférieur aux ratios nationaux pour les communes de même strate qui s'établit à **59.5%**

Le chapitre concernant les autres charges de gestion courante présente un taux de réalisation de **93.51%**. Le différentiel de réalisation s'explique essentiellement par l'inscription de crédits au titre du FISAC qui n'ont pas été mobilisés au cours de l'exercice.

Les charges financières constatent le remboursement des intérêts de la dette qui s'élèvent à **94.50%** du prévisionnel ; le solde correspondant à notre marge de manœuvre permettant le cas échéant d'anticiper en cours d'année une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts

Le différentiel constaté sur les charges exceptionnelles qui s'élèvent à 67.91 % du prévisionnel s'explique par la budgétisation sur l'année d'une seconde bourse à un étudiant en médecine alors que le versement a débuté en septembre.

Enfin, le chapitre des atténuations de produits correspond essentiellement au versement de notre attribution de compensation à la CCPH.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **11 249 189.40 €** pour une prévision estimée à **10 961 509 €** soit un taux de réalisation de **102.62 %**.

Tous les chapitres de recettes ont été exécutés conformément à la prévision budgétaire, voir pour la majeure partie d'entre eux sont supérieurs au prévisionnel.

Parmi les chapitres réalisés conformément à la prévision budgétaire, nous retrouvons le chapitre relatif aux produits des services qui présente un taux de réalisation de **98.14%** et celui des autres produits de gestion courante qui a été exécuté à hauteur de **99.30%**. Ce dernier enregistre notamment les revenus des immeubles avec pour l'essentiel le loyer versé par la société Royal Canin

Le chapitre Impôts et taxes enregistre une progression de **98 416€** qui s'explique notamment par la perception de recettes complémentaires au titre des contributions directes (**+69 798 €**) ainsi que des droits de mutation (**+42 971€**).

Les Dotations et participations enregistrent également une progression de **+ 107 644 €** (+2%) liées notamment au versement de reliquats de subventions (centre social, CAF).

Le chapitre des produits exceptionnels enregistre une recette supplémentaire de **+ 67 042 €** liée à des cessions d'immobilisations qui s'équilibre avec une dépense du même montant en dépense de fonctionnement.

Enfin, le chapitre atténuation de charges qui enregistre les indemnités perçues par la commune au titre de la maladie des agents a généré une recette supplémentaire de **+ 19 386€**.

Les recettes totales de fonctionnement se montent à 11 463 770.49 €, les dépenses totales à 8 525 338.66 € soit un solde propre à l'exercice de 2 938 431.83 €

LE BUDGET PRINCIPAL – Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 361 747.57 €**, dont 558 869.07€ ont été affectés au remboursement de la dette en capital, alors que nous avons prévu une enveloppe de **11 134 360 €**. Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement atteint donc **39.17%** en 2019, contre 35.20 % en 2018.

Les restes à réaliser d'un montant de **2 667 069.38 €** concernent des projets qui ont été engagés sur l'exercice mais qui n'ont pas été réalisés avant la fin d'année. Sont intégrés dans cette enveloppe notamment les travaux du Faubourg de Belfort, de l'Avenue de Saint Valbert et du Parc Urbain.

Les recettes réelles d'investissement se montent à **4 067 064.50€** dont **3 090 888.16 €** proviennent de l'excédent 2018

Les recettes totales d'investissement se montent à **5 665 971.33 €** contre des dépenses totales de **5 042 383.50 €**. L'excédent d'investissement s'élève donc à **+ 623 587.83 €**. Cumulé au déficit des restes à réaliser, **-1 406 182.85 €**, le déficit de financement s'élève à **-782 595.02 €**.

Il est proposé d'affecter le solde du résultat de clôture, soit **2 155 836.81 € (excédent de fonctionnement – déficit de financement)**, à la section d'investissement

Catherine DORMOY – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite, fait la déclaration suivante :

«Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Avant de me prononcer sur ce dernier compte administratif avant les élections municipales, je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble des Elus Municipaux pour leur implication dans la vie locale, en dépit des divergences que nous pouvons avoir.

Monsieur le Maire ce compte administratif est à votre image. Ce compte administratif est insincère car il ne reflète pas réellement la situation économique et financière de notre ville ; Ce compte administratif manque d'ambitions car vous avez été incapable en 6 ans de taux bas, de réaliser à coût réduit les investissements nécessaires dont à besoin notre ville ;

Ce compte administratif est antisocial car avec une population aussi précarisée que celle d'Héricourt, comment peut-on dégager un tel excédent en fonctionnement plutôt que de venir en aide aux plus démunis ? Vous êtes passé sans vergogne du Parti Socialiste à la Macronie. Vous en avez vite appris les principes : s'en prendre toujours d'avantage aux plus faibles, privilégier l'argent au social.

Vous n'avez été élu en 2014 qu'avec 40% des voix : les voix de ceux qui vous prenaient encore pour un homme de Gauche, animé d'idéaux sociaux.

Vous avez trahis ces idéaux et vos électeurs. Ce compte administratif est le reflet de vos renoncements et de votre compromission avec le communautarisme qui gagne cette ville.

Alors je vous le dis, vous serez battu dans un mois car les héricourtois ont pris mesure de votre autoritarisme, de votre gouvernance arbitraire et de votre soumission aux intérêts du capital.

Vous comprendrez donc pourquoi, au nom de ceux qui souffrent, au nom de ceux qui sont mutilés par vos amis, je votre contre ce budget administratif. »

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite : J'aimerais avoir des explications sur les restes à réaliser concernant la Maison de Santé. ?

Fernand BURKHALTER : La Maison de Santé est un projet privé. Nous y avons adjoint les consultations avancées de médecins de l'hôpital de Trévenans. Nous avons l'accord de principe de M MELOT toutefois seulement quand l'hôpital aura de meilleurs moyens. Nous sommes également liés au porteur de projet privé qui m'a informé qu'il reportait à cette année ou l'année prochaine. Nous avons donc actualisé le PACT pour ne pas laisser des crédits geler. Nous les avons réaffectés, ainsi que d'autres comme l'opération Gare ou le siège de la Communauté de Communes, sur les liaisons douces principalement.

Avant de supprimer ces crédits dédiés à la Maison de Santé et pour les consultations avancées, j'ai vérifié auprès du Président du Conseil Départemental que nous avons la possibilité de les ré-inscrire dans le PACT II 2020-2026. Ce n'est donc qu'un report de quelques mois. Un projet privé reste un projet privé. Nous souhaitons vraiment y adjoindre les consultations avancées, afin de ne pas les organiser de manière isolée et les intégrer au sein d'une structure de santé. Nous espérons que ce projet sera mené à bien.

Anne-Marie BOUCHE : Si ces crédits sont reportés sur les liaisons douces, allons-nous trouver de l'argent pour la Maison de Santé ?

Le Maire : bien entendu. La Ville a tous les moyens ainsi que la Communauté de Communes. Il n'y a aucune difficulté. 2 millions d'apport du Département ont déjà été actés.

Anne-Marie BOUCHE : Justement vous faites bien d'en parler M. le Maire. Nous sommes les meilleurs, soit. Vous parlez du Conseil Départemental. Il n'est absolument pas fait mention d'Héricourt dans la revue du Conseil Départemental distribuée dans les boîtes aux lettres. Je vous défie M. le Maire d'y trouver un article ou une photo concernant Héricourt. Il y a quand même une anomalie.

Le Maire : l'essentiel est que les actions soient conduites et réalisées sur le terrain. Je rappelle qu'il y a eu 5 millions d'euros pour le Collège Pierre et Marie Curie, ce qui représente un effort très important de la part du Conseil Départemental. La voirie est quand même réellement entretenue, notamment la liaison en direction de Bussurel avec la suppression du point noir de la Verdure ainsi que bien d'autres encore. Après, la revue en question reste un document de communication qui ne mentionne pas toujours tout ce qui est réalisé. Le Conseil Départemental a été présent sur tous les dossiers héricourtois comme le bassin d'apprentissage, le gymnase du Champ de Foire. Si nous avons pu mener à bien tant de réalisations, au nombre de dix voire quinze ces dernières années, c'est grâce à nos financeurs parmi lesquels le Conseil Départemental figure en bonne place. Jamais il n'y a eu autant de réalisations sur notre territoire.

Anne-Marie BOUCHE : Lure va aussi construire un bassin d'apprentissage de la natation.

Fernand BURKHALTER : et oui les politiques d'Héricourt inspirent les politiques départementales. Le Président me l'a confirmé.

Anne-Marie BOUCHE : heureusement que nous arrivons à la fin du mandat, sinon nous entendions encore pendant 10 ans qu'un bassin d'apprentissage a été construit à Héricourt...Toujours concernant la Maison de Santé, dans quelle instance vont être votés les crédits ?

Le Maire : la ré-affectation des crédits du contrat PACT a été votée en Conseil Communautaire à l'automne 2019.

Anne-Marie BOUCHE : Héricourt et Lure ont été écartées du contrat PACT. Belfort a été retenue.

Le Maire : absolument pas. D'abord les contrats PACT sont départementaux. Ensuite, le PACT II n'est pas encore voté par le Conseil Départemental de Haute-Saône. Les financements sont acquis sur le principe. Le Président Yves KRATTINGER est venu présenter la programmation PACT II à Champey le 15 janvier 2020 et j'ai fait deux réunions avec les Elus, une à Luze et une à Champey également. Le contrat PACT II est pratiquement élaboré, il reste quelques ajustements, quelques arbitrages à rendre. 2 millions d'euros sont réservés au bénéfice du Pays d'Héricourt pour notamment le projet de l'Odyssée du Cirque et celui du cinéma.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : si vous êtes intéressés par le classement des communes, sur le site « tous contribuables » vous pouvez voir le classement d'Héricourt par rapport à la gestion de 2014 à 2018. Notre ville a 18/20 et est classée deuxième ville de la grande région.

Anne-Marie BOUCHE : cela fait 6 ans que nous siégeons et c'est seulement maintenant que nous sommes informés de ce classement.

Le Maire : ce classement est effectué chaque année et la Ville d'Héricourt a souvent été première.

Anne-Marie BOUCHE : dites-vous que nous sommes en campagne électorale et que la prochaine équipe ne sera pas plus bête que vous. Dites-vous le bien.

Sylvie DAVAL : Le collège est une compétence départementale et non communale. Dans le budget principal, en section d'investissement, on parle toujours du lotissement de Byans. Va-t-il vraiment se réaliser ?

Fernand BURKHALTER : Mme DAVAL vous lirez mon programme électoral.

Sylvie DAVAL : c'est une dépense inscrite dans le compte administratif. Je voulais simplement savoir où en est ce projet ?

Le Maire : pour l'instant il est différé.

Sylvie DAVAL : Vous savez que vous n'avez pas le droit de le faire figurer dans votre bulletin pour les élections.

Fernand BURKHALTER : Je mets ce que je veux dans mon projet. La France est un pays libre et démocratique.

Comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sort et Mme Danielle BOURGON prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal.

Le votre recueille 5 voix contre de l'Opposition de Droite et 6 abstentions du Front de Gauche et Républicain et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.

M. le Maire rejoint la salle des débats.

Martine PEQUIGNOT présente le compte administratif du budget annexe du bois.

LE BUDGET ANNEXE BOIS

La section d'exploitation (fonctionnement) fait apparaître un excédent de **+ 3 691.21€ €**. L'année 2019 a été marquée par une perte importante des recettes liées à la vente de bois. Le produit est de 12 616.90 € en 2019, il était de 67 194 € en 2017 et de 76 000 € en 2018.

La section d'investissement présente un déficit de **-11 969.40 €**. Les restes à réaliser d'un montant de **-18 309 €** correspondent à notre engagement au titre du programme annuel de travaux 2019 ainsi qu'au de la maîtrise d'œuvre de la réfection de la route forestière du Mont Danin. Le besoin de financement s'élève donc à **-30 278.40 €**.

Le solde du résultat de clôture est donc déficitaire de **- 26 587.19 €**. L'excédent de fonctionnement sera affecté en section d'investissement. Aucun transfert sur le budget principal ne sera donc réalisé en 2020.

Le Maire propose que soient présentés et votés les 3 budgets annexes en une seule fois. L'Assemblée accepte.

Martine PEQUIGNOT poursuit avec la présentation des comptes administratifs des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

LE BUDGET ANNEXE EAU

La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat excédentaire de **+1 347 770.41 €** dont +1 249 932.92 € d'excédent antérieur reporté.

Les recettes réelles ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire (96.60% %). Les dépenses réelles présentent, quant à elles, un taux de réalisation de 62.28%. Nous restons dans l'attente de la facturation de Véolia au titre des achats d'eau pour les années 2018 et 2019 (18 000 €).

L'excédent intègre la prévision de dépense liée à la réalisation de la future usine de reminéralisation.

La section d'investissement présente également un excédent d'un montant de **+51 464.55 €**, grâce à un excédent de +189 903.07 € reporté de 2018. Au titre des dépenses figurent les travaux de la rue des Sorbiers et de l'Avenue de Saint Valbert

Le solde des restes à réaliser s'élève à - 175 349.19 € et concerne les travaux de la rue de Bussurel ainsi que l'étude pour l'usine de reminéralisation. Le besoin de financement s'élève donc à -123 884.64 €

Le déficit d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat global excédentaire de **+320 012.76 €** dont +265 938.24 € d'excédent antérieur reporté. Nous restons dans l'attente des factures relatives aux bilans des Eaux Claires Parasites (ECP) et de la recherche de substances dangereuses pour environ 50 000€.

Véolia n'a pas été en mesure de nous adresser sa facturation pour 2019 ce que impacte en dépenses et en recettes nos taux de réalisation qui sont respectivement de 46.71% et de 69.60%.

La section d'investissement présente un déficit d'un montant de **-86 433.31 €**. Figure au titre des dépenses, essentiellement les travaux du Faubourg de Belfort, la rue des Sorbiers ainsi que la réalisation du programme des ECP 2018.

Les restes à réaliser sont excédentaires de **+63 014.57€**.

Au total, la section d'investissement présente un besoin de financement de **-23 418.74 €**.

Le déficit d'investissement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Fernand BURKHALTER : par rapport au budget de l'Eau, ce budget se porte très bien. 1 347 770€ d'excédent nous permettent de faire largement plus que les réseaux qui sont à remplacer, puisqu'il n'y a pas nécessité de remplacer plus vite que de mesure. Le rendement du réseau est excellent, 80%, impossible de faire mieux. Nous avons également des réserves pour entreprendre les études déjà lancées et la construction de la station de reminéralisation. Qui plus est, le prix de l'eau a baissé depuis dix ans.

Le Maire quitte l'Assemblée et Danielle BOURGON prend la présidence de la séance pour le vote des 3 comptes administratifs.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain souhaite fournir une explication de vote. Son groupe votera le compte administratif du budget bois mais votera contre les comptes administratifs des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, le Front de Gauche et Républicain préconisant un retour à une gestion en régie.

- Le compte administratif du budget annexe bois recueille 5 voix contre de l'Opposition de Droite.
- Le compte administratif du budget annexe de l'Eau recueille 11 voix contre de l'Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.
- Le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement recueille 11 voix contre de l'Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.

Le Maire rejoint la salle des débats.

Martine PEQUIGNOT présente ensuite le **Compte de Gestion 2019** :

Le trésorier a transmis les comptes de gestion des différents budgets pour HERICOURT et TAVEY. Compte tenu que les résultats sont identiques au compte administratif, il convient d'approuver ces documents.

Le Compte de Gestion recueille 5 voix contre de l'Opposition de Droite et 6 abstentions du Front de Gauche et Républicain et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.

➤ **RAPPORT N ° 2 : CESSIONS, ACQUISITIONS ET ECHANGES FONCIERS REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2019**

Martine PEQUIGNOT expose que dans le cadre de la loi du 8 février 1995, prise en application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, il est fait obligation aux Maires de

produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, **un état récapitulatif des cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année précédente.**

L'Assemblée a pu prendre connaissance de l'état qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de notre collectivité.

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain : n'y aurait-il pas une erreur dans ce tableau : une vente de terrain a été conclue rue Rameau pour une parcelle de 4 113 m² au prix de 3 500€ et une autre vente a été conclue rue Ravel pour une surface de 640 m² au prix de 48 000€.

Le Maire : le prix est calculé en fonction de la nature du terrain. Le prix diffère entre un terrain agricole et un terrain à bâtir.

Sylvie DAVAL : au cours des séances de Conseil Municipal nous nous sommes aperçus qu'aucun terrain n'a le même prix, qu'il soit constructible ou non. Une même parcelle divisée en deux, une partie a été vendue 65€/m² et la seconde partie à 75€/m².

Le Maire : vous avez eu toutes les explications au moment du vote des cessions des terrains et votre mauvaise foi est évidente sur ce dossier.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 3 : REQUALIFICATION DU PARVIS DE LA TOUR DU CHATEAU, DES RUES ET DES ESPACES ENVIRONNANTS : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose que par délibération n°004/2019 du 07 Janvier 2019, le programme de requalification du Parvis de la Tour du Château a été adopté sur la base d'un coût prévisionnel de 1 200 000 €HT.

Après examen et validation du projet, l'enveloppe prévisionnelle des dépenses est portée à 1 300 000 €HT.

Par ailleurs, ce dossier pouvant être présenté au titre du contrat PACT 2020-2025, je vous propose d'adopter le nouveau plan de financement ci-dessous.

DEPENSES en €HT	1 300 000 €	
RECETTES	1 300 000 €	
• ETAT (DETR/DSIL)	403 000 €	31 %
• REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Contrat Régional de Métropole)	245 000 €	19 %
• DEPARTEMENT HAUTE SAONE (PACT II)	260 000 €	20 %
• Autofinancement VILLE D'HERICOURT	392 000 €	30 %

Anne-Marie BOUCHE : Ces travaux comprennent également les abords du Musée Minal ?

Le Maire : non, la requalification est divisée en deux tranches. Le Musée fait partie de la seconde tranche.

Le vote est unanime.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 4 : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ACCUEIL D'UN CABINET MEDICAL SPECIALISE**

Fernand BURKHALTER expose que nous avons engagé depuis quelques mois une réflexion avec un groupe national de santé visant à la création d'un cabinet médical sur le secteur de la Tuilerie.

Le projet d'espace santé tel que présenté nécessitera la mise à disposition d'une parcelle de 4 000 m² sur laquelle sera positionné un cabinet médical permettant l'accueil de médecins spécialisés, notamment en ophtalmologie

Dans l'attente de la réalisation des formalités administratives relatives à la cession du terrain et à la construction des locaux, le porteur de projet sollicite la possibilité de démarrer dès à présent ses activités dans un bâtiment provisoire positionné sur le site.

Aussi, il vous est proposé de signer un protocole d'accord avec cette société prévoyant la mise à disposition à titre gratuit du terrain situé 13 rue de la Tuilerie pour une durée maximum de 2 ans. Les travaux de réalisation de la plateforme et de viabilisation de la parcelle seront supportés par la Ville d'Héricourt dans le cadre du budget 2020.

En contrepartie, l'investisseur s'engage d'une part à déposer la demande de permis de construire nécessaire à l'installation du bâtiment provisoire et d'autre part à finaliser le projet de cabinet médical sur ce même terrain durant le délai de la mise à disposition consentie par la Ville, soit 2 ans.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec le groupe national concerné et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet de santé.

Le Maire précise que le projet prévoit l'accueil de médecins spécialisés non seulement en ophtalmologie mais également en dermatologie.

Sandrine PALEO : qui est le porteur du projet ?

Le Maire : le porteur du projet a demandé la confidentialité. Je suis tout de même autorisé à dire qu'il s'agit de « ma maison de santé.org » - 8 place Olivier Desserre à Orléans. Le porteur gère 25 cabinets de ce type en France et trois ou quatre autres sont en cours de réalisation. C'est un très beau projet qui remonte à deux ans. Le premier contact m'a été proposé par un héricourtois.

Anne-Marie BOUCHE : l'idée de l'accueil de médecins spécialisés figurait dans notre programme des dernières élections. Comment se fait-il si les négociations durent depuis un moment, que vous n'en parlez que maintenant ?

Le Maire : Ce type de projet peut prendre plusieurs années pour mûrir. Le cinéma cela fait 4 ans que nous négocions et ce n'est pas encore fini.

Catherine DORMOY : cela fait quand même longtemps que nous pouvons constater un désert médical à Héricourt, mais c'est un problème national. Il y a des médecins qui partent et qui ne sont pas remplacés, c'est compliqué. Pour avoir échangé avec le Docteur LAINE je peux en parler. Maintenant j'aimerais savoir quelle méthode vous allez employer pour recruter tous ces médecins ? Pour les inciter à venir à Héricourt ? Les médecins n'ont pas envie de venir à Héricourt. Comment allez-vous faire ?

Fernand BURKHALTER : Héricourt est une ville attractive. Ces cabinets sont désireux de s'implanter à Héricourt. Souvent ce sont des praticiens étrangers.

Catherine DORMOY : vendre du politiquement correct pourquoi pas, mais il faut quand même du résultat. Vous vendez des choses M. le Maire en restant opaque sur le porteur du projet et de surcroît vous ne dites pas comment cela va se réaliser. Pour moi c'est un projet qui n'est pas viable.

Le Maire : nous mettrons à disposition le terrain et nous construirons les parkings.

Gilles LAZAR : bien entendu nous voterons ce rapport. Donnons-nous toutes les chances pour faire venir des médecins à Héricourt. Néanmoins je rejoins Mme PALEO sur le fait que nous aurions bien aimé connaître le porteur du projet, c'est la moindre des corrections vis-à-vis des Elus à qui vous demandez de se prononcer. Deuxièmement, nous aurions également dû avoir sur table le protocole d'accord qui est important car il va mettre en lumière ce que la Ville d'Héricourt va apporter en échange de l'arrivée de ces confrères. Ce rapport est incomplet.

Le Maire : Il y a deux temps dans ce rapport. D'abord l'implantation d'un bâtiment préfabriqué. Les discussions ont toujours porté sur un terrain de 4 000 m², ce qui est bien trop vaste pour accueillir un cabinet qui fera 100 à 120 m² dans un premier temps avec 5 bureaux. Dans un second temps, il y aura une cession à l'euro symbolique de ces 4 000 m² quand la société en question sera prête au niveau de son permis de construire et du financement du bâtiment en dur. Le projet prévoit également le logement des médecins. Pour les attirer il faut les loger, afin qu'ils soient sur place et réduire leur temps de déplacement.

Le promoteur veut avancer, et comme il le fait dans d'autres villes, il veut démarrer un peu plus vite sinon le projet jusqu'à sa phase finale prendra encore du temps.

Gilles LAZAR : pourrions-nous prendre connaissance du protocole ?

Le Maire : oui vous pourrez, sur demande, en prendre connaissance.

Anne-Marie BOUCHE : je le dis à chaque fois, nous ne signerons pas les documents des comptes administratifs puisqu'ils ne sont pas remplis au niveau des votes. Pour mémoire, nous n'avons jamais signé les derniers documents et n'avons jamais été convoqués pour venir les signer en Mairie.

Le Maire : les services vont vérifier.

Catherine DORMOY : je suis désolée je vais un abaisser le débat, mais j'en ai marre que des Elus de la majorité, notamment Mme CARLIN, m'insultent. Elle me traite de « pétasse », je trouve cela scandaleux et indigne de la majorité.

Le Maire appelle les Elus à se respecter les uns et les autres. Personnellement il n'a pas entendu.

Elisabeth CARLIN – Conseillère Municipale : j'ai dit « bécasse » et non « pétasse »

Fernand BURKHALTER : je voudrais dire encore un mot sur le sujet de la santé. Il y a 700 emplois en matière de santé sur Héricourt. Aucune ville de France de notre taille n'a 700 emplois de ce type.

Sylvie DAVAL : je précise que je vote contre ce projet puisque le seul site internet que nous ayons trouvé a été créé le 16 janvier 2020 et cela se trouve à Issoudun. Pour un dossier qui est monté depuis deux ans, c'est déjà pas mal !

Le rapport recueille 5 voix contre de Mme Sylvie DAVAL, Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN, M. Jean-Philippe CLEMENT et 2 abstentions de Mme Sandrine PALEO et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 5 : PROJET D'EXTENSION DU MAGASIN LIDL – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE VISANT A LA DESAFFECTION ET AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL**

Fernand BURKHALTER expose que la Société LIDL envisage de développer son activité sur Héricourt par l'implantation d'un nouveau magasin moderne répondant aux attentes des clients, en portant la surface de vente de 737 m² à 987 m².

Le projet d'aménagement portera sur une surface totale de 7 994 m², soit le double de l'assiette foncière actuelle. La parcelle sur laquelle est positionnée actuellement le magasin LIDL sera dédiée à la réalisation d'un parking de 119 places, contre 58 actuellement, tandis que le nouveau magasin sera implanté de l'autre côté de la rue Eiffel sur la parcelle occupée actuellement par l'entreprise APA ; entreprise avec laquelle la cession a été actée.

Aussi, il convient de revoir le classement de la rue Gustave Eiffel, actuellement classée dans le domaine public communal, afin d'en faire une voie privée affectée exclusivement à l'usage des clients du nouveau magasin LIDL.

La desserte des entreprises présentes sur site sera assurée par la création d'une nouvelle voie située à l'arrière du bâtiment projeté. La société LIDL prendra à sa charge la création de cette voie qui à terme sera rétrocédée à la Ville à l'euro symbolique.

En application de l'article L 143-1 du Code de la Voirie Routière, et dans la mesure où la partie de la rue Gustave Eiffel ne sera plus affectée à un usage public, il convient d'engager une procédure d'enquête publique visant à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la rue Gustave Eiffel qui fera l'objet d'un relevé précis.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à engager la procédure d'enquête publique visant à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la rue Gustave Eiffel.

Le Maire ajoute que cela ce projet est en gestation depuis un ou deux ans.

Anne-Marie BOUCHE : pourquoi ne pas avoir informé les Elus avant ?

Fernand BURKHALTER : parce que je ne maîtrise pas les investissements privés. Des concertations ont eu lieu avec les riverains de la voie Eiffel pour apprécier la faisabilité du projet.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain : qu'est devenue l'entreprise APA ?

Le Maire : le dossier a été évoqué lors de la dernière séance de Conseil Municipal. Nous avons vendu des locaux, propriété de la Ville, pour un montant de 360 000€ à l'entreprise APA. En effet, nous avons des propriétés industrielles et avons acquis beaucoup de terrains qui constituent l'actif privé de la Ville évalué à environ 2 500 000 euros. Sachant que l'endettement de la Ville est inférieur à 2 millions d'euros, notre dette est donc compensée, nous sommes la seule ville de France avec zéro dette.

APA va déménager dans un bâtiment industriel qui a été libéré par ACIER + dans le cadre de son extension. Bâtiment que la Ville a racheté 100 000€ à ACTION 70. Tout était indiqué dans les budgets et les rapports des séances de Conseil Municipal.

Anne-Marie BOUCHE : Comme la surface du LIDL sera plus grande, il pourra accueillir plus de monde, ce qui nuira aux petits commerçants du centre ville d'Héricourt.

Gilles LAZAR : En début de votre mandat il y a eu le déménagement du SUPER U avec toutes les conséquences négatives pour le centre ville ainsi que l'argent public dépensé à ce titre. Aujourd'hui c'est un développement privé où il n'y a pas d'argent public investi, néanmoins à chaque fois qu'un commerce se développe en périphérie il met en difficultés les commerces du centre ville. Il y a des choix à faire.

Nous ne voterons pas contre ce rapport car c'est un développement privé qui ne nécessite pas le concours de fonds publics, il demeure que ce n'est pas une bonne nouvelle pour les petits commerces.

Fernand BURKHALTER : pour revenir sur le SUPER U, il n'y a eu aucun financement public, c'est le contraire. Le SUPER U a financé de la voirie comme le demande le règlement départemental de voirie. Concernant le déménagement du NORMA qui est situé désormais faubourg de Belfort : l'aménagement de cette voie a attiré les enseignes comme LA VIE CLAIRE, LIBERTY GYM. Il vaut mieux accueillir de nouvelles activités que les faire fuir. L'agrandissement du LIDL relève du même esprit.

Les commerces du centre ville dépendent des consommateurs. Ce sont les habitudes des consommateurs qui sont en jeu. Nous fréquentons tous les grandes surfaces périphériques, alors qu'il faudrait que nous réservions nos achats pour le centre ville.

Catherine DORMOY : Notre ville se désertifie. Effectivement vous aidez les commerçants en donnant 10 000€ pour les aider à démarrer. A chaque commerce qui ouvre, vous donnez 10 000€. Ces commerces ferment très rapidement. C'est donc de l'argent public jeté par les fenêtres. Je pense qu'il faut plutôt se tourner vers des professionnels pour redynamiser le centre ville, je pense aussi qu'il faut créer des projets atypiques qu'on ne voit nulle part ailleurs. Si les petits magasins sont sur le même registre que les grandes surfaces, ils se trouvent en concurrence directe et ne pourront pas rester ouverts bien longtemps. Cela demande des compétences dans le domaine de l'entreprenariat privé.

Le Maire : c'est ce qui est fait. Nous avons mis en place l'opération FISAC à ce titre. Certains avaient émis des doutes pensant que nous aidions trop les commerçants. A Héricourt les commerçants sont soutenus grâce à cette action communale et surtout intercommunale. Le FISAC va toutefois se clore, donc au budget prochain nous voterons des enveloppes au bénéfice des commerces héricourtois notamment pour solder les quelques dossiers engagés. Le médiateur commercial Fabien METHIA verra son contrat prolongé d'une année. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir le commerce.

Sylvie DAVAL : dans le Compte Administratif il y a une ligne qui s'appelle CCPH – Action FISAC : 46 800€ de prévus et zéro de réalisés. Ne parlez pas d'aides par le FISAC.

Fernand BURKHALTER : dans ce dossier il y a 20 actions dont les aides directes aux commerces qui sont financées, à part les loyers que la Ville a financés en direct, par la Communauté de Communes. Ce qui est inscrit dans le Compte Administratif sont des aides à des animations par l'association des commerçants ou des opérations de parkings que nous avons différées et je le déplore, notamment en centre ville parce que nous n'avons pas trouvé d'accord sur le prix de l'achat du terrain avec le propriétaire.

Le vote recueille 11 abstentions de l'Opposition de Droite et l'Opposition de Gauche et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI.

Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI – Conseillère Municipale, rejoint l'Assemblée.

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement, expose que lors de notre dernière séance du Conseil Municipal, nous avons décidé des travaux visant à l'élimination d'une canalisation amiante-ciment Grande Rue à Bussurel, en complément des travaux d'aménagement de cette même rue.

A cette occasion, nous avons arrêté le plan de financement qu'il convient aujourd'hui de modifier.

En effet, le Conseil Départemental a étendu aux Villes le financement de tels travaux, en retenant un taux de subventions de non pas 10% mais 15%.

Par conséquent, il est proposé d'adopter le nouveau plan de financement qui vous est proposé.

Plan de financement

	DEPENSES (€HT)	RECETTES
EAU	140 000 €	140 000 €
Travaux	137 000 €	
Imprévus	3 000 €	
Dotation Equipement Territoires Ruraux (30 %)		42 000 €
Agence de l'Eau (30%)		42 000 €
Conseil Départemental (15 %)		21 000 €
Autofinancement Ville d'Héricourt (25 %)		35 000 €

Le Maire ajoute que grâce à l'opiniâtreté des Conseillers Départementaux héricourtois, il a été obtenu que le Conseil Départemental aide les villes de plus de 5 000 habitants pour ce type de travaux.

Nous allons également insister auprès de l'Agence de l'Eau pour qu'elle puisse étudier notre dossier quant à un financement, bien que les villes ne figurent plus dans ses priorités. J'ai écrit ce matin au directeur régional en ce sens. Nous avons les moyens de financer puisque nous avons 1 200 000€ de réserve.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N° 7 : OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE SECTEUR DE LA TOUR DU CHATEAU**

Sébastien MANCASSOLA, expose que dans le cadre de la poursuite du programme d'optimisation de l'éclairage public participant aux économies d'énergie engagées par la commune d'HERICOURT, il y a lieu de réaliser des travaux relevant d'une compétence optionnelle du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Ces travaux d'amélioration de l'éclairage public sont réalisés en coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux aériens préalables à l'aménagement du parvis de la tour du château.

Il est donc prévu à cet effet le remplacement de luminaires, de supports (crosses), poteaux (mâts d'éclairage) et la mise en œuvre du câblage d'alimentation neuf dans les gaines enterrées destiné au nouvel éclairage public sur le périmètre élargi de la rue de l'Eglise, des Arts, de la Voute, de la Voute prolongée, et Petit Château et de la rue Launay. Au total ce sont 11 luminaires qui seront remplacés en façade ou sur mâts.

Le matériel d'éclairage public répondra aux attentes esthétiques, techniques (leds) et s'harmonisera avec les équipements publics présents sur la Ville.

Le budget consacré à cette opération est estimé à 25 000 € HT avec une participation du SIED 70 évaluée à 7 540€ HT.

Ces travaux d'amélioration de performances énergétiques étant valorisables au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), la Ville d'Héricourt s'engagera, en contrepartie de l'aide apportée, à les transférer au SIED 70.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le programme des travaux présentés
- Autoriser le SIED 70 à réaliser les travaux
- Mandater le SIED 70 pour la gestion et la valorisation de Certificats d'économies d'énergies (CEE) générée par cette opération et lui en transférer l'intégralité
- Signer la convention de mandat et son annexe financière ainsi que tous les documents relatifs aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Anne-Marie BOUCHE : Nous nous abstenons sur ce dossier compte tenu des élections municipales qui approchent.

Sylvie DAVAL : pourquoi le montant des travaux d'enfouissement des réseaux n'a pas été inclus dans le projet d'aménagement ?

Le Maire : c'est une convention particulière avec le SIED 70.

Sylvie DAVAL : je suis contente d'entendre que vous allez enfouir les réseaux puisque pour les travaux d'aménagement du Faubourg de Belfort vous aviez dit que « c'était pour les bobos ».

Le Maire : dans les cœurs historiques cela s'impose pour une question d'esthétisme. Je vous rappelle que l'Etat a 2 500 milliards de dette et qu'un pays a autre chose à faire qu'enterrer ses réseaux sauf là où c'est absolument nécessaire. Enterrer reste du luxe.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN et M. Jean-Philippe CLEMENT.

* * * * *

➤ **RAPPORT N°8 : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'HERICOURT ET LA SOCIETE ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UN CABLE ELECTRIQUE SOUTERRAIN RUE PAUL VINOT POUR L'ALIMENTATION DE LA FUTURE RESIDENCE SENIORS**

Sébastien MANCASSOLA expose que dans le cadre du projet d'alimentation électrique de la nouvelle résidence séniors rue Paul Vinot, la société ENEDIS a procédé à la mise en place d'un nouveau câble électrique souterrain. L'emprise de ces travaux se situe depuis le transformateur ENEDIS rue Olympe de Gouges puis sur le trottoir côté impair de la rue Paul Vinot jusqu'à la résidence séniors à l'intersection de la rue du 11 Novembre.

Sur son tracé ce câble électrique va traverser 4 parcelles appartenant à la Commune d'Héricourt dans la rue Paul Vinot. Les parcelles mentionnées sont :

- AO 0417
- AO 0415
- AO 0413
- AO 0411

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une convention doit être établie.

Il est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude.

Rémy BANET : J'ai du mal à comprendre. Dans le rapport n°7 vous nous dites il faut des moyens pour enterrer les réseaux ailleurs que dans le centre historique. Il ne me semble pas qu'il s'agisse du centre historique.

Le Maire : La résidence paie ces travaux. Le rapport porte sur l'autorisation de passage et non le financement. Qui plus est, en réseau neuf on enterre les réseaux systématiquement. Dans les lotissements les réseaux sont enterrés.

Laurent LE GUEN : dans le rapport il est indiqué « la société ENEDIS a procédé », cela veut-il dire que les travaux sont terminés ?

Fernand BURKHALTER : c'est une régularisation. La résidence doit ouvrir le 15 mars prochain. Je pensais qu'il s'agissait du domaine public de la Ville et que je pouvais signer directement. Mes services m'ont confirmé qu'il s'agissait du domaine privé de la Ville et que je devais recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de l'Opposition de Droite.

Mme Patricia BURGUNDER quitte la séance.

* * * * *

➤ **RAPPORT N°9 : CESSIION D'UN DELAISSE DE VOIRIE RUE SOUS SAROCHE A BUSSUREL**

Sébastien MANCASSOLA explique que la commune d'HERICOURT a été saisie par Monsieur Michaël HALM d'une demande d'acquisition d'un délaissé de voirie situé au droit de sa propriété 22 rue Sous Saroche à BUSSUREL. Le terrain concerné d'environ 5a10ca, constitue une régularisation de foncier dans la mesure où l'acquéreur en assume déjà la jouissance.

Le prix de cession envisagé est de 10 € le m2 sachant que la délimitation précise de la surface à céder sera établie sur la base d'un document d'arpentage à venir.

Il est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette cession aux conditions précitées, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Il conviendra également d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

Laurent LE GUEN : il y a un bâtiment qui se trouve juste à la limite de la zone, à qui appartient-il ? Ce bâtiment est-il autorisé ?

Le Maire : il appartient à la famille HALM. Une seule maison a été autorisée, celle de Mme SENECHAL.

Laurent LE GUEN : sous le petit bâtiment il y a une source. Vous cédez aussi cette partie ?

Le Maire : non nous allons garder le terrain à l'emplacement de la source qui vient des champs Morel à Breuvillers. C'est précisé sur le relevé. Nous ne cédon pas la propriété du passage découvert de la source.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N° 10 : CESSION D'UN DELAISSE RUE DES CITES DOLFUSS**

Sébastien MANCASSOLA expose que la commune d'HERICOURT a été saisie par Madame Fabienne CHASSARD d'une demande d'acquisition d'un délaissé portant sur le terrain contigu à sa propriété située 30 rue des cités Dolfuss. Le terrain concerné d'environ 175 m2 permettra au demandeur de bénéficier d'un terrain d'aisance dont il assure déjà l'entretien.

Le prix de cession envisagé est de 20 € le m2 sachant que la délimitation précise de la surface à céder sera établie sur la base d'un document d'arpentage à venir.

Il est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette cession aux conditions précitées, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Il conviendra également d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N° 11 : CESSION D'UN DELAISSE RUE JULES FERRY**

Sébastien MANCASSOLA expose que la Commune d'HERICOURT est saisie d'une demande de la SCI DALLAS, représentée par Monsieur Jacques DUCHENE, dont le siège social est situé 23 Avenue Léon Jouhaux à Héricourt, portant sur l'acquisition d'un délaissé de voirie contigu à sa propriété (AK numéro 0383) d'une contenance d'environ 75 m2, et située rue Jules FERRY.

Cette cession permettra à la société qui envisage de vendre la partie arrière du terrain d'avoir un accès à ladite parcelle et d'y réaliser un petit parking personnel.

Le prix de cession envisagé est de 10 € le m2 sachant que la délimitation précise de la surface à céder (environ 75m2) sera établie sur la base d'un document d'arpentage à venir.

Il est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur la cession de ce délaissé de voirie aux conditions précitées sachant que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il convient dans le même temps d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Jean-Philippe CLEMENT : le prix du terrain est vendu pour un délaissé à 10€/m² rue Jules Ferry et 20€/m² rue Sous Saroche, pourquoi ?

Le Maire : les terrains ne sont pas de même nature. Il y a un terrain inclus dans une très belle propriété et un bord de voirie. Ils ne peuvent pas avoir la même valeur .De plus, l'acquéreur du terrain rue Sous Saroche en a joui pendant quarante ans.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 12 : ACQUISITION DE DEUX TERRAINS RUE DE LA PROMENADE**

Sébastien MANCASSOLA expose que Madame Françoise VUILLEROT-METIN propriétaire de deux parcelles cadastrées section AH numéros 0276 et 0327 d'une superficie de respectivement 1 065 m2 et 246m2, a émis le souhait de vendre ses terrains.

Compte tenu de sa proximité avec le cimetière, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'acquisition de ces parcelles en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette transaction pour un montant de 7 866 € soit 6 € le mètre carré et à signer les documents y afférant.

Le Maire : il s'agit d'un rapport patrimonial. Sur ce terrain il y a une glacière qui servait à la boucherie METIN. Les héritiers nous ont proposé d'acquérir ce terrain. Nous y ferons un verger, nous planterons des arbres.

Catherine DORMOY : Vous vous préparez à déboiser 30 ha de bois après les élections entre Luze et Chagey. Vous prônez l'écologie M. le Maire mais vous faites du saupoudrage.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 13 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE A. BRIAND/AVENUE DE ST VALBERT**

Sébastien MANCASSOLA rappelle que dans le cadre du projet de requalification urbaine de l'avenue de Saint Valbert, il avait été prévu l'aménagement du carrefour de la rue A. Briand avec l'Avenue de Saint Valbert de manière à faciliter la giration des véhicules.

Cet aménagement nécessitait au préalable que la Ville d'Héricourt se rende propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section AC numéro 0147 appartenant aux conjoints BISCHOFF pour une surface de 26.70 m2.

L'Agence chargée de la succession BISCHOFF nous a récemment donné son accord quant à l'acquisition de la surface nécessaire au projet pour un montant forfaitaire de 1 000 €, sous réserve que la Commune prenne à sa charge les travaux de remise en état du terrain (mur de soutènement, maintien de l'accès au garage).

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive de la Ville d'HERICOURT.

Aussi, Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette transaction et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

Jean-Philippe CLEMENT : qui va payer les frais de notaire ?

Le Maire : c'est la Ville d'Héricourt, c'est noté dans le rapport.

Anne-Marie BOUCHE : à combien se montent les frais de notaire ?

Le Maire : nous ne les avons pas estimés.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 14 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : TERRE DE FRATERNITE ET HISTOIRE ET PATRIMOINE D'HERICOURT**

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture, expose que dans le cadre de la 12^{ème} Fête du Château des 14 et 15 Septembre 2019 organisée par l'Association HPH, cette dernière avait envisagé l'instauration d'un droit d'entrée afin

de privilégier la qualité et la quantité des animations et de pouvoir faire face aux dépenses incompressibles telles que la sécurité.

Afin de préserver l'esprit de cette fête, il lui a été demandé de maintenir la gratuité d'accès sachant qu'une subvention d'équilibre pourrait être envisagée.

Malgré la réussite de cette manifestation, appréciée d'un public venu en nombre, le bilan établi à son issue fait ressortir un déficit de 1 038.40 € que je vous propose de combler à hauteur de 1 000 €.

Patrick PAGLIA ajoute qu'il y a eu 2 000 entrées.

Anne-Marie BOUCHE : nous allons voter pour.

Gilles LAZAR : je pense qu'il faut favoriser la gratuité de ce type d'évènement populaire. Nous voterons ce rapport.

Rémy BANET : j'ai un principe : quelque chose de gratuit ne vaut rien. Ceci étant dit, vous devriez mettre des garde-fous. 1 000€ c'est une petite somme comparé aux budgets que nous venons d'étudier. Néanmoins, il faudrait borner avec un déficit maximum comblé par la Ville d'Héricourt. Sinon, c'est la porte ouverte à une mauvaise gestion de la part de l'association. Il faudrait nous faire voter ce genre de choses en amont.

Le vote est unanime.

Le Maire expose que par courrier en date du 19 Décembre, le Délégué Militaire Départemental adjoint du Territoire de Belfort nous sollicite afin de soutenir les actions de l'association Terre Fraternité.

Le but de cette association est de recueillir des fonds à destination des blessés de l'Armée de Terre et de leurs familles. L'opération sera concrétisée par un spectacle donné par la troupe du Paradis des Sources le Vendredi 15 Mai prochain à la Maison du Peuple de Belfort.

Au regard des liens qui nous unissent au 1^{er} RA, je vous propose de soutenir cette association comme l'an passé à hauteur de 200 €.

Jean-Philippe CLEMENT : 200€ c'est peu pour les militaires qui nous défendent.

Le Maire : si les 500 communes de Haute-Saône et les 150 communes du Territoire de Belfort répondent à la même hauteur, cela fera une belle somme.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N° 15 : DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT DE PERSONNES**

Sébastien MANCASSOLA expose que dans le cadre du transport scolaire assuré par la régie de transport de la Ville d'HERICOURT (bus Ville), il y a lieu de mettre à jour notre inscription au registre des commissionnaires de transport de personnes, auprès de la DREAL.

Cette régie de transport de personne nécessite, réglementairement, de nommer par délibération un responsable qui ne peut être un Elu.

Aussi, et de manière à satisfaire à cette obligation, il est proposé de nommer un agent de la Ville d'Héricourt, responsable de la régie transport en la personne de M. Jean-Claude PELISSARD, responsable du service Voirie/Festivités.

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la nomination de M. Jean-Claude PELISSARD en qualité de responsable de la régie transport pour la commune nouvelle d'HERICOURT.

La présente délibération sera jointe à la demande d'inscription au registre des transports.

Le rapport recueille l'unanimité compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN et M. Jean-Philippe CLEMENT.

➤ **RAPPORT N° 16A : PERSONNEL TERRITORIAL : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°, permet le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité.

Il est demandé

- ❖ de valider dans le cadre de l'accroissement temporaire des activités des Services Techniques, le recrutement de 5 agents contractuels à temps complet en qualité d'adjoint technique emploi de catégorie C pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020 inclus, Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération des fonctionnaires.
- ❖ d'autoriser M. le Maire à effectuer les formalités de recrutement et à signer les contrats d'engagement.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN et M. Jean-Philippe CLEMENT.

➤ **RAPPORT N° 16B : PERSONNEL TERRITORIAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION PAR LE CENTRE DE GESTION 70 AFIN D'ORGANISER LA PREVENTION DU RISQUE INCENDIE**

Le Maire expose que dans le cadre du Document Unique qui a été réalisé en 2017 et présenté le 18 juin 2018 aux membres du Comité Technique ainsi qu'aux membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, il ressort qu'il n'a jamais été fait d'exercice d'évacuation. L'article R 4227-39 du Code du Travail précise que ces exercices périodiques doivent être réalisés au moins tous les six mois.

La législation en vigueur impose à tout employeur de désigner dans ses services le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Notre collectivité ne dispose pas d'agent ayant les compétences pour organiser cet exercice d'évacuation. Aussi, il est proposé de missionner le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône qui dispose d'un conseiller de prévention pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cet exercice.

Le coût de l'intervention du conseiller de prévention est fixé selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion à 100 € par demi-journée d'intervention, sachant que 3 voir 4 demi-journées seront nécessaires.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône pour s'assurer les services d'un conseiller de prévention, à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents y afférents.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN et M. Jean-Philippe CLEMENT.

➤ **RAPPORT N° 16C : PERSONNEL TERRITORIAL : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC PAR LE CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAONE**

Le Maire expose que la Ville d'Héricourt a adhéré le 1^{er} janvier 2017 au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône souscrit auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) par l'intermédiaire de SOFAXIS. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône se propose dès à présent de relancer un contrat groupe associant toutes les collectivités qui le désirent dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- Couverture des risques :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

La décision de s'inscrire dans le contrat groupe ne constitue pas un engagement d'adhésion au futur contrat groupe. La collectivité aura la possibilité, en fonction des conditions d'assurance qui seront proposées, d'adhérer ou non au contrat proposé, ou de choisir les conditions de couverture qu'elle souhaite appliquer.

Pour information, la collectivité est actuellement couverte sur les risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
Décès, accident de service & maladie contractée en service
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
Non couverts

Compte tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé de s'inscrire dans la procédure de renouvellement négocié du contrat groupe engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN, M. Jean-Philippe CLEMENT et Mme Catherine DORMOY.

➤ **RAPPORT N° 16D : PERSONNEL TERRITORIAL : CREATIONS D'EMPLOIS**

Le Maire expose qu'au titre de la gestion des ressources humaines les nominations encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous,

La création d'emplois

Au service Environnement :

- Un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2020 pour la pérennisation d'un contrat Parcours Emploi Compétence,

Au service ATSEM, Personnel de service :

- Un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2020 pour la pérennisation d'un contrat Parcours Emploi Compétence,

Au Secrétariat Général :

- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020 pour la pérennisation d'un agent contractuel

Au service Voirie, Festivités, Magasin :

La demande de mutation de Monsieur Lionel CLAVIER magasinier sur l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 26 mars 2020 nous a conduits à lancer le recrutement pour son remplacement.

A ce titre, nous avons ouvert ce recrutement aux emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

L'emploi d'adjoint technique à temps complet n'étant pas vacant au tableau des effectifs, il est proposé à l'assemblée d'en créer un à compter du 1^{er} mars 2020,

Le Comité Technique sera informé de ces quatre créations d'emplois lors de la prochaine séance.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN et M. Jean-Philippe CLEMENT.

➤ **RAPPORT N° 17 : NOUVELLE DENOMINATION DE LA RUE DU GROUPE SCOLAIRE : RUE MARCEL ET JULIETTE ELION**

Le Maire expose qu'il est proposé que la rue du Groupe Scolaire soit désormais rebaptisée « rue Marcel et Juliette Elion », époux résistants héricourtois et membres du réseau « Doubs-Lizaine » constitué en 1943, dont Marcel Elion était le responsable administratif adjoint aux côtés de Charles Jeand'heur dit « le vieux trappeur ».

Mme Juliette Elion (26/03/1909 – 23/12/1992) a été nommée Chevalier de la Légion d'Honneur en 1971 puis Officier de la Légion d'Honneur en 1978.

M. Marcel Elion est quant à lui décédé le 22 août 1983 à l'âge de 76 ans.

A noter que M. Charles Jeand'heur a été honoré par le baptême d'une rue à son nom en 1994.

Le Maire ajoute que la décision de rebaptiser cette rue fait suite aux décorations à 3 résistants d'Héricourt. Ces résistants ne m'avaient jamais parlé de leur chef lorsque je les ai rencontrés. Je me suis rendu compte par un recoupement lié au hasard, que deux grands résistants d'Héricourt n'avaient pas été honorés. Il s'agit de Marcel Elion et Juliette Elion. Ils ont joué un rôle important dans le réseau « Doubs-Lizaine » et le maquis du Lomont qui a rassemblé beaucoup de résistants du Pays d'Héricourt. Peut-être d'autres personnes mériteraient d'être honorées, car nous apprenons peu à peu les choses.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé : je voudrais préciser que Mme ELION née RERAT, a été déportée à Besançon puis à Fribourg et qu'elle a été libérée par un héricourtois.

Le Maire : la cérémonie sera organisée au plus tôt. C'est une rue importante d'Héricourt puisque c'est celle qui dessert le bassin d'apprentissage. Mon idée première était d'ailleurs de baptiser le bassin d'apprentissage du nom de ces résistants.

Anne-Marie BOUCHE : fille de résistante je trouve cela formidable mais quelque chose m'interpelle dans le rapport. M. ELION est décédé en 1983. Vous avez attendu 37 ans avant de le décorer. J'espère que pour une fois en 6 ans de mandature, vous oserez mettre l'écharpe tricolore lorsque vous inaugurerez la rue. Vous ne le faites jamais, c'est un manque de respect.

Fernand BURKHALTER : je regrette qu'on ait mis aussi longtemps pour honorer leur mémoire. J'ignorais tout des faits de résistance de la part des époux Elion, les maires précédents l'ignoraient aussi. Je suis heureux d'avoir pu réparer cet oubli. J'ai été d'autant moins surpris de l'apprendre que j'apercevais M. Claude Elion à toutes les cérémonies depuis 1983.

Gilles LAZAR : il faut honorer ces résistants qui ont participé à la libération de notre pays. Mais au-delà, il faut aussi se rappeler ce qu'ils ont contribué à mettre en place à l'issue de la guerre. C'est le Conseil National de la Résistance qui a acté la Sécurité Sociale, la protection notamment des retraites. Il faut aussi y penser et aller jusqu'au bout de la démarche. Ces résistants avaient une vision de la société qui est en train de disparaître aujourd'hui.

Sandrine PALEO : pourquoi mettre Marcel et Juliette Elion et non pas Juliette et Marcel Elion ?

Le Maire : après avoir interrogé la famille, non ce sera Marcel et Juliette Elion.

Le vote est unanime.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 18 : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : NOUVELLE DENOMINATION SALLE CLAUDE BOUCLET**

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir valider la nouvelle dénomination de notre salle du conseil municipal : Salle Claude BOUCLET, afin d'honorer la mémoire de celui qui fut Secrétaire Général puis Directeur Général des Services de la Ville d'Héricourt pendant trente années, de 1986 à son départ à la retraite en juillet 2016.

Fernand BURKHALTER : Avant de faire cette proposition, j'ai consulté la famille et notamment Elisabeth CARLIN sa compagne. C'est avec beaucoup d'émotion que je fais cette proposition. Claude BOUCLET a été un grand serviteur de la Ville d'Héricourt. Il avait toutes les qualités d'un haut fonctionnaire même si il servait dans une ville de taille moyenne. Il avait la passion de sa ville, la volonté de réussir et d'accompagner les maires successifs, ce qu'il a fait avec beaucoup de doigté, d'assurance et de bonheur.

J'ai commencé mon mandat de Maire à ses côtés. Les Maires précédents et moi-même, au-delà des liens qui se nouent avec un Directeur Général des Services, nous avons de l'affection pour Claude BOUCLET ainsi que beaucoup de respect. C'était un homme respecté et respectable, attentif aux autres et social. Il avait une humanité qui a disparu dans la Fonction Publique. La qualité première d'un fonctionnaire est d'avoir de l'humanité et le respect de ses semblables. Claude BOUCLET mettait tout le monde sur un pied d'égalité et les gens le lui rendaient bien.

C'est un bel hommage que nous lui rendons ce soir ainsi qu'un message d'amitié, un message pour ses proches et je crois que cela vaut plus que toutes les distinctions. Jean-Michel VILLAUME lui avait décerné l'Ordre National du Mérite et la Ville d'Héricourt lui rend hommage en baptisant cette salle.

Anne-Marie BOUCHE : C'est vrai que nous vivons un moment d'émotion. J'ai fait deux mandats avec Claude et je suis d'accord avec vous, c'était un Monsieur, toujours disponible pour nous l'Opposition, il n'a jamais fait de différence. Je suis très très heureuse que cette salle soit baptisée salle Claude BOUCLET, on ne l'oubliera pas. Il avait d'énormes compétences, il a beaucoup apporté aux Maires précédents ainsi qu'à vous-même M. BURKHALTER. Lorsque les propositions sont belles il faut le dire. Ce sera toujours avec émotion que je rentrerai dans cette salle et j'aurai toujours une pensée pour lui. Bravo M. BOUCLET, vous étiez une belle et bonne personne.

Gilles LAZAR : Je voudrais aussi rendre hommage à Claude BOUCLET qui était un très grand serviteur de notre Ville qu'il connaissait parfaitement ainsi que ses habitants. Je l'ai côtoyé pendant deux mandats dont un en tant qu'adjoint, et je l'ai côtoyé en tant que conseiller dans l'Opposition. Il a toujours eu le même comportement avec moi, il respectait nos désaccords. Il accompagnait également les projets que je menais dans ma délégation lorsque j'étais adjoint. C'était un homme d'une grande classe et je suis aussi heureux que cette salle soit baptisée salle Claude BOUCLET. Je voudrais aussi ajouter que derrière M. BOUCLET, Mme Sophie BEUCHAT a réussi le challenge de lui succéder.

Le Maire : je pense évidemment la même chose, mais Mme BEUCHAT aura les honneurs d'ici plusieurs mandats. Elle est encore jeune.

Le vote est unanime.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 19 : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019 EN VERTU DE LA DELEGATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Maire expose que conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 07 janvier 2019, vous trouverez jointe en annexe la liste des décisions de gestion courante prises par le Maire depuis la séance du 02 décembre 2019. Ce document vous est transmis à titre d'information.

Sylvie DAVAL : dans l'information donnée aux Elus quant aux décisions prises par le Maire, il n'est jamais indiqué les frais de notaire, alors qu'une ligne « frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice » est prévue.

Le Maire : on devrait les mettre. On va regarder plus précisément.

Le rapport ne donne pas lieu à un vote.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 20 : PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE POUR LA CREATION D'UN CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE : ODYSSEE DU CIRQUE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT ET VILLE D'HERICOURT**

Le Maire expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a décidé d'accueillir l'école des arts du cirque de l'association l'Odyssée du cirque en aménageant une plateforme viabilisée à Echenans sous Mont vaudois, avec une convention de mise à disposition des terrains qui est effective depuis Septembre 2019.

L'Odyssée a ainsi posé ses chapiteaux et les salariés animent les ateliers pour leurs élèves et proposent des spectacles et festivals ainsi que des résidences d'artiste. La CCPH et la ville d'Héricourt accompagnent ensemble l'Odyssée du cirque à travers une subvention annuelle dédiée aux ateliers et une aide spécifique pour le festival (dont le 20^{ème} anniversaire sera célébré cette année).

L'Odyssée en quelques chiffres :

810 m² de surfaces de chapiteaux sur une plateforme de 10 000 m²

394 adhérents

271 licenciés (jeunes et adultes) provenant du Nord Franche Comté (dont 38% de la Haute Saône actuellement en forte progression)

5 salariés

Un festival annuel avec 1800 spectateurs et 17 spectacles dont 7 assurés par des compagnies professionnelles

Budget annuel : entre 300 000 € et 350 000 €

12% de subventions publiques

Dès les premiers contacts avec l'Odyssée en 2018, nous avons pris connaissance de leur projet de développement en vue de devenir un centre régional de formation aux arts du cirque.

Toutefois, pour que ce projet puisse prendre corps, l'association devait déjà se stabiliser notamment sur le plan financier car les déménagements successifs s'étaient traduits par des frais importants et de fait avaient freiné tout objectif de développement.

L'implantation dans le Pays d'Héricourt sur une plateforme aménagée leur donne ainsi une perspective pérenne et le projet de Centre régional devient sur ce site possible d'autant que les comptes 2019 sont à l'équilibre.

Convaincu de l'intérêt que présente ce projet pour le rayonnement culturel et artistique du Pays d'Héricourt, la CCPH l'a dès 2019 identifié comme une proposition d'action dans le volet métropolitain du contrat que la Région était en train de discuter avec les collectivités membres du Pôle métropolitain.

C'est tout naturellement que la Ville d'HERICOURT, en sa qualité de Ville centre, a souhaité dès l'origine du projet apporter son soutien à l'implantation de cet équipement et entend par la signature du protocole proposé apporter sa contribution au financement d'une étude de préfiguration sachant que la Ville n'apportera pas d'autres participations au projet.

Par délibération n°120/2019 du 04 Juillet 2019, l'assemblée communautaire adoptait à l'unanimité de ses membres le contrat métropolitain dans lequel figure ce projet de **centre régional de formation des arts du cirque** pour un montant prévisionnel de 1 600 000 € HT mobilisant 800 000 € de crédits régionaux.

Aussi, les projets inscrits dans le contrat métropolitain doivent être déposés à la Région au plus tard au 31 Août 2020 et à défaut les crédits seront perdus.

En conséquence, et avant que la CCPH s'engage dans un investissement aussi important même si 80% de subventions sont envisagées avec en complément de la Région des crédits PACT 2 et de la DETR, une étude de préfiguration d'un tel équipement est nécessaire et doit être vite réalisée.

Cette étude de préfiguration doit permettre :

De vérifier l'adéquation entre les activités proposées au sein d'un centre régional de formation et le montant de l'investissement requis ;

De vérifier les coûts d'exploitation générés par le centre de formation ainsi que les recettes prévisionnelles escomptées ;

De vérifier la faisabilité d'obtention des habilitations et agréments requis en la matière ;

D'appréhender la hauteur du risque financier pour les collectivités et pour l'association.

Aussi, compte tenu des délais particulièrement courts et des enjeux d'un tel projet, il est nécessaire de confier à l'Odyssée du cirque qui exploiterait et gérerait ce centre de formation, la réalisation de cette étude de préfiguration qui devra répondre au cahier des charges suivant.

Cahier des charges :

1 : Présentation de l'association l'Odyssée du cirque

- Historique
- La Fédération
- Le Conseil d'administration
- Les activités développées
- L'Organigramme
- Les comptes de résultat 2015 - 2016 – 2017 -2018 et 2019
- Le Prévisionnel 2020

2 : Situation de l'association au 01 janvier 2020 et analyses

- En termes de fréquentations
- En termes de partenariats
- En termes financier (résultats – dette – trésorerie)

3 : Le projet de création d'un centre régional de formation aux arts du cirque

- Définition du projet

- Présentation des centres existants en France (cartographie) : organisation et fonctionnement d'un centre de référence
- Identification des formations existantes
- Procédure d'agrément et de labellisation
- Présentation des formations envisagées à Echenans (qualifiantes et non qualifiantes)
- Présentation des moyens nécessaires au projet

4 : Présentation de l'infrastructure nécessaire à la création d'un centre régional de formation aux arts du cirque à Echenans sous mont Vaudois

- Nature de l'équipement (besoins et surfaces)
- Articulation avec les chapiteaux existants
- Adéquation avec le budget prévisionnel d'investissement

5 : Le financement du projet : Les coûts d'exploitation et les recettes prévisionnelles

- Présentation des dépenses sur 3 ans (par nature et par montant)
- Présentation des recettes prévisionnelles sur 3 ans
- Synthèse

6 : Conclusions et préconisations

- Pertinence du projet
- L'offre globale qui serait proposée et notamment :
 - L'école des arts du cirque
 - La formation qualifiante
 - Les festivals
 - Les résidences d'artistes
 - Les partenariats scolaires et non scolaires
- Analyse des risques et des potentialités de développement
- Le calendrier envisagé (obtention des autorisations)

Prix :

Pour la réalisation de cette étude complète, une rémunération forfaitaire de 30 000 € est proposée partagée à part égale entre la ville d'Héricourt et la CCPH soit 15 000 € chacune.

Méthodologie

Un comité de pilotage sera créé associant la CCPH et la Ville d'HERICOURT au suivi de cette étude. Une visite d'un centre régional dans le Nord sera opérée. Remise d'un rapport et présentation des conclusions aux élus.

Délai

Remise de l'étude pour Juin 2020.

Si l'étude est concluante alors la CCPH pourra déposer un dossier de subvention pour l'été 2020 sachant que le délai pour réaliser l'investissement est de 3 ans, permettant ainsi au besoin d'ajuster le projet.

Si l'équipement se concrétise, la CCPH confiera alors à l'association une convention d'objectif et de moyen pour la gestion du centre régional de formation aux arts du cirque.

A défaut, le projet sera abandonné.

La rémunération de l'association permettra de valoriser l'ensemble des frais d'ingénierie (temps passé par l'équipe et par la comptable) et tous les frais annexes induits par cette étude et surtout de responsabiliser l'Odyssée du Cirque sur la qualité de l'étude à remettre afin que nos collectivités puissent décider en connaissance de cause.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de s'associer à la CCPH dans la prise en charge du coût de l'étude de préfiguration d'un centre régional des arts du Cirque confiée à l'Odyssée
- de supporter à parts égales le montant de cette étude estimée à 30 000 €, soit 15 000 € pour la CCPH et 15 000 € pour la Ville d'HERICOURT
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention tripartite afférente,
- de prévoir les crédits au budget 2020

Le Maire ajoute que les premiers contacts prévoyaient l'implantation de l'Odyssée du Cirque sur la commune d'Héricourt. Toutefois il a été plus pratique pour l'association d'être installée au pied de l'échangeur d'Echenans compte tenu de la diversité de son recrutement. Cette école du cirque couvre la totalité de l'Aire Urbaine voire au-delà. Son rayonnement dépasse très largement le territoire du Pays d'Héricourt.

Le Contrat de Développement Métropolitain mis en place par la Région Bourgogne Franche-Comté signé à l'automne 2019, apporte plus de 2 000 000€ à la Ville d'Héricourt et la CCPH, comporte 3 grosses opérations dont la préparation de la plateforme cinéma et la création d'un centre régional de formation aux arts du cirque, projet porté par l'Odyssée du Cirque depuis plusieurs années. Le niveau de formation est BAC, BAC + 3 voire au-delà. Le projet est à construire et nécessite des visites sur le terrain auprès d'autres centres de formation. Il y en a 5 ou 6 en France, dont un à Lomme où une délégation se rendra. Cette délégation sera composée du Président de la Communauté de Communes, du

Maire d'Héricourt, de l'Adjoint à la Culture d'Héricourt, du Vice-Président chargé de la culture à la CCPH et des 2 Maires concernés Echenans S/Mt Vaudois et Brevilliers.

C'est un projet novateur qui doit inspirer les équipes qui œuvreront demain.

L'enveloppe financière est fixée par le Contrat Métropolitain, soit 1 500 000€. Au niveau des subventions nous aurons 800 000€ de la Région, 200 000€ du Conseil Départemental, nous espérons 300 000€ auprès de la DETR. Il restera 200 000€ à la charge de la Communauté de Communes qui porte ce projet.

La Ville d'Héricourt aide à préfigurer ce projet, car c'est la ville centre et qu'elle a été contactée la première. Le premier souhait de l'Odyssée du Cirque était de s'implanter à Héricourt.

Je suis heureux de lire dans la brochure éditée par Trajectoires Formation : « le BPJEPS spécialité arts du cirque. Formation dispensée par Trajectoires Formation grâce à un partenariat avec 3 écoles du cirque : Graine de Cirque à Strasbourg, l'Odyssée du Cirque à Héricourt et Passe Murailles à Besançon ».

Anne-Marie BOUCHE : qui est au Conseil d'Administration de l'association l'Odyssée du Cirque ? Je vous signale qu'une école d'Héricourt a demandé à faire une découverte des arts du cirque, on leur a demandé 10 000€. C'est une honte, les parents paient déjà des impôts, on donne à l'association de l'argent « à tout va ».

Un deuxième groupe scolaire a également voulu faire une découverte pour 2 classes, on leur a demandé 3 500€. Où va tout cet argent qu'on leur donne ?

Vous nous demandez de voter alors que nous n'avons aucun bilan financier. Toutes les associations d'Héricourt sont tenues de donner un bilan financier avec factures à l'appui pour bénéficier de subventions. A part les Sports Généraux qui ont bénéficié d'un régime à part. Pourquoi l'Odyssée ne donne pas ces documents ? Les comptes de résultats 2017, 2018 et 2019 nous les avons jamais vus. Désolée, on ne fait pas un chèque en blanc.

Le Directeur de l'Odyssée du Cirque, M. HILD est sur votre liste.

Le Maire : attention, ce n'est pas le directeur mais le Président. Il ne faut pas confondre les 2 fonctions.

Anne-Marie BOUCHE : qu'est devenue l'ancienne directrice ? Elle a été évincée en Assemblée Générale extraordinaire parce qu'elle s'octroyait de l'argent de l'Odyssée du Cirque.

Le Maire : Attention à vos propos Mme BOUCHE, vous pourriez être attaquée pour diffamation.

Anne-Marie BOUCHE : je demande le report de ce dossier qui cache un loup ! J'en reparlerai à la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire.

Fernand BURKHALTER : vous jetez l'opprobre sur des personnes qui ne sont pas là pour se défendre. Attention aux imprécations.

Sylvie DAVAL : je suis surprise que l'Odyssée du Cirque fasse elle-même son étude, sachant que lors de son arrivée, un certain nombre de documents ont été transmis à la CCPH. Finalement, on va payer une étude 30 000€ pour avoir des informations que nous avons déjà pour la plus grande partie.

Je retrouve un article où Mme Christiane GIBERT en juin 2018 qui avait été interviewée par France Bleu, dit « pas le choix les caisses sont vides. A force de se serrer la ceinture l'Odyssée pourrait disparaître ».

L'association n'a pas pu acheter le terrain qui les intéressait à Morvillars et à Héricourt on leur a offert le terrain. Depuis le début je parle de « puits sans fond ».

Le Maire : vous êtes contre la culture Mme DAVAL. Vous êtes opposée à tout projet novateur, vous n'avez aucune idée pour cette ville. Restez là où vous êtes dans l'Opposition, c'est votre place. Les électeurs en jugeront.

Sylvie DAVAL : Je ne suis pas contre la culture. Mes enfants ont été inscrits pendant plusieurs années à l'Ecole de Musique. Aujourd'hui beaucoup de personnes nous disent « on aimerait bien amener nos petits-enfants à l'école du cirque mais c'est trop cher ».

Gilles LAZAR : je vous confirme que notre Groupe est un défenseur ardent de la culture. En même temps, nous sommes aussi responsables des deniers de la Collectivité. Nous avons voté lorsque l'Odyssée du Cirque était annoncée sur Héricourt, sur un emplacement situé derrière le Lycée Aragon. C'était une excellente initiative.

1^{ère} déception : l'installation a été actée aux Guinottes. Donc il a fallu encore prendre du terrain agricole. Je confirme l'intérêt de ce projet qui est une bonne chose pour notre territoire. Néanmoins, il faut que cela soit « donnant/donnant ». Les sommes versées par les Collectivités sont importantes et ce qui a été dit sur le coût que les familles doivent déboursier pour que leurs enfants puissent participer à cette école est également vrai ainsi que le coût

demandé aux écoles pour une découverte. Tout est vrai, il faut le reconnaître. Concernant l'étude comment est –ce possible que ceux qui vont bénéficier des subventions soient ceux qui effectuent l'étude ? Il faudrait une étude menée par un cabinet extérieur pour une plus grande objectivité. Or là, nous sommes devant un mélange des genres. Dans ce rapport, finalement on est trop pressés, donc c'est l'Odysée du Cirque qui va la faire. C'est gênant. Nous sommes favorables à la culture et à tout ce qui est culturel, mais nous souhaiterions que les familles et les écoles du territoire CCPH, bénéficient de prix qui soient attractifs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le prix est un véritable frein pour les familles et les écoles. Nous demandons que l'étude soit effectuée par un prestataire extérieur.

Rémy BANET : Je voudrais faire un rappel sur ce qui s'est passé lors de la dernière mandature concernant le conflit d'intérêt, qui je vous l'accorde n'est absolument pas illégal, il n'est pas sanctionné par la loi. Rappelez-vous : M. Patrick PLAISANCE avait été mis en difficulté parce qu'il votait une subvention attribuée à l'association La Cotonnière dont il faisait partie. Si demain vous avez dans votre Conseil Municipal le Président de l'Odysée du Cirque, vous vous heurterez au conflit d'intérêt.

Le Maire : il ne prendra pas part au vote. C'est fréquent d'avoir dans une assemblée municipale un président d'association. Je veux surtout répondre sur le fond.

Je rappelle qu'il s'agit d'un très très beau projet que nous espérons mener à bien. Dans un premier temps, il s'agit de le confirmer ou non au vu de l'étude de préfiguration qui sert à nous éclairer. Les délais sont rapides je le concède. Il faut déposer un avant-projet sommaire à la Région pour le mois d'août. Il faut donc y travailler, ce projet mérite d'être construit. Nous avons déjà apporté un terrain à Echenans, terrain qui si d'aventure l'Odysée du Cirque devait disparaître, serait une belle plateforme financée pour pas grand-chose. Tout à l'heure vous vouliez mettre le financement public dans l'éclairage, dans l'enterrement des réseaux. L'Etat aurait de l'argent pour enterrer les réseaux mais n'en n'aurait pas pour une plateforme culturelle ? La culture est primordiale dans notre société tout comme l'école. Les enfants qui n'ont pas de culture souffrent en milieu scolaire. Lorsqu'ils ont une ouverture culturelle, qu'il s'agisse de l'école de musique, de la médiathèque ou des arts du cirque, ils s'en portent mieux.

L'association a déjà une action en périscolaire avec des prix qui restent acceptables puisque les milieux périscolaires s'adressent à elle, tout comme le Centre Social pour les animations de quartier. Je n'ai pas augmenté le budget du centre social pour qu'aient lieu ces animations.

C'est un très beau projet pour Héricourt et pour les enfants d'Héricourt. Que feraient les enfants d'Héricourt sans formation musicale ? Que feraient nos enfants sans fréquenter la médiathèque ou la ludothèque ? La culture s'adresse au public le plus large possible. Mes enfants voulaient faire du cirque, il n'y avait pas la possibilité à Héricourt à l'époque. C'est pour cela que je suis d'autant plus passionné par ce projet.

Je vous rappelle que certains professeurs de l'école de musique ont été formés par cette même école de musique. Je serais heureux que des professeurs de cirque qui iront à Montréal ou dans d'autres universités, aient été formés à Héricourt et j'espère qu'il s'agira d'enfants d'Héricourt.

Sylvie DAVAL : notre Groupe s'abstiendra sur ce point bien que nous soyons pour la culture. Sur ce dossier, nous sommes contre le fait que dans le protocole d'accord il soit spécifié que l'Odysée du Cirque fasse elle-même son bilan pour un montant de 30 000€. Nous ne participerons pas au vote.

Fernand BURKHALTER : bien, votre position sera rendue publique par la presse ici présente.

Le rapport recueille : 4 voix contre de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN, M. Jean-Philippe CLEMENT et 2 abstentions de Mme Catherine DORMOY et Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI. Le Front de Gauche et Républicain ne prend pas part au vote.

* * * * *

➤ **RAPPORT N° 21 : AIDE EXCEPTIONNELLE AU MAGASIN PHILDAR**

Fernand BURKHALTER expose que de manière à conforter son activité, la responsable du magasin Phildar a été amenée à rechercher un emploi complémentaire qui l'aurait contraint à réduire les plages d'ouverture de son magasin. Aussi, et de façon à maintenir l'amplitude horaire actuelle, décision a été prise par la responsable du magasin de s'attacher les services d'un auto-entrepreneur qui permettra le maintien de l'activité commerciale sur les créneaux habituels.

De façon à accompagner le commerce local, Il est proposé d'attribuer au magasin Phildar une aide exceptionnelle au maintien de l'amplitude horaire de 6 000 €, correspondant à 6 mois de loyers.

Sandrine PALEO : la gérante du magasin Phildar est en souffrance depuis le mois de septembre car la société Phildar ne lui livre pas le matériel. Ce n'est pas une question de clientèle, elle n'a plus rien à vendre. Nous devrions écrire à Phildar qui est en train mettre en péril ce commerce. Ce magasin est quasiment la seule enseigne Phildar sur l'aire urbaine, il y en a un beaucoup plus petit à Valdoie. C'est une réelle opportunité d'avoir ce magasin à Héricourt.

Tout le monde achète sur le Net, toutefois je pense que de rencontrer la gérante et d'avoir des conseils ou de faire un atelier tricot c'est vraiment une aubaine pour Héricourt.

Jean-Philippe CLEMENT : il faudrait savoir pourquoi le magasin n'est plus livré. Logiquement lorsqu'on passe une commande on est livré. J'attire votre attention sur le second paragraphe du rapport qui parle d'un auto-entrepreneur. Cela ressemble à du salariat déguisé.

Anne-Marie BOUCHE : que fera-t-on dans 6 mois si le magasin ne tourne pas mieux ?

Patrick PAGLIA : nous avons évoqué ce dossier en réunion de Majorité. J'ai évoqué ma position à ce sujet : je veux bien que nous donnions des subventions aux commerces comme nous le faisons. Toutefois il faudrait quand même bien préciser à tous les propriétaires des locaux que la Ville ne va pas se substituer éternellement. Nous allons recevoir ce propriétaire pour qu'il fasse un effort concernant le loyer. Ce n'est pas le rôle de la Ville et des contribuables de payer les loyers des commerces.

Catherine DORMOY : Effectivement c'est important de faire tout ce qu'on peut pour sauver le magasin Phildar qui est assez ancien à Héricourt. La personne en auto-entreprise va développer son activité au sein du magasin, ce n'est pas du salariat déguisé. Néanmoins, je rejoins M. PAGLIA, il faut aussi que les propriétaires des murs fassent des efforts au niveau des loyers. Je ne dis pas que la Ville ne fait rien, je dis juste que la Ville ne s'y prend pas bien.

Patrick PAGLIA : il faut savoir qu'il y a des loyers ici à Héricourt qui sont au-dessus de 1 000€. C'est bien trop élevé.

Fernand BURKHALTER : je partage l'avis de M. PAGLIA. Tous les loyers commerciaux, y compris dans d'autres villes qu'Héricourt, sont trop élevés. Il faut une prise de conscience.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET, M. Laurent LE GUEN, M. Jean-Philippe CLEMENT.

* * * * *

➤ **MOTION CONTRE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE DU LYCEE ARAGON**

Le Maire explique qu'il a reçu de la part de Mme Martine PEQUIGNOT au nom du Groupe Socialiste et Républicain, une motion contre la dotation horaire globale du Lycée Aragon.

Martine PEQUIGNOT donne lecture de la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt apporte son total soutien à la demande des enseignants et des parents d'élèves du Lycée Aragon qui réclament au Recteur d'Académie de Besançon une révision sérieuse et significative de la Dotation Horaire Globale pour leur établissement.

En effet, la Dotation Horaire Globale qui est actuellement octroyée au Lycée Aragon accentue les difficultés du personnel enseignant et atténue la qualité de l'enseignement délivré aux élèves.

Cette baisse de moyens inéquitable est aussi source de dysfonctionnement car de nombreux enseignants sont contraints à des heures supplémentaires qu'ils ne souhaitent pas effectuer et d'autres enseignants, qui font partie de la même équipe disciplinaire, doivent faire des compléments de service à l'extérieur. Cette situation fragilise la cohésion pédagogique, les conditions de travail des enseignants et par voie de conséquence la qualité de l'enseignement délivré aux élèves.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt demande, avec les enseignants et les parents d'élèves du Lycée Aragon, à Monsieur le Recteur d'Académie de Besançon, un réexamen de la Dotation Horaire Globale attribuée au Lycée Aragon et de transformer les vingt heures supplémentaires en heures poste.

Le Lycée Aragon doit rester le Lycée d'excellence qu'il a toujours été.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt rappelle qu'il a toujours fait de l'éducation sa priorité afin de garantir le droit à la réussite pour tous les élèves. Il renouvelle son total soutien aux enseignants. »

Gilles LAZAR : je suis très heureux de voir cette motion puisque j'avais envoyé une demande de question diverse à ce sujet. Nous n'avons pas rédigé de motion pensant bien que le Groupe Socialiste allait en présenter une. La Ville était présente au Conseil d'Administration, il y avait une représentante qui n'a pas voté le vœu du CA qui demandait une modification de cette dotation. Il y a 2 élus de la Ville d'Héricourt dans ce Conseil d'Administration, une seule était présente. On annonce 59H de DGH en moins, c'est énorme. Le prétexte est la baisse des effectifs, mais c'est aussi lié à la réforme de M. le Ministre de l'Education Nationale que vous soutenez régulièrement M. le Maire. Il aurait été

opportun que la Ville d'Héricourt, ce jour là, soit présente pour accompagner les parents d'élèves et les enseignants qui ont demandé une modification de la dotation. Pour autant nous voterons pour cette motion.

Muriel FRANCOIS : je veux apporter des précisions. C'est moi qui participais à cette réunion du CA du Lycée Aragon. Je veux préciser un point important puisque j'y étais et pas vous M. LAZAR.

En fait, la DGH est un volume d'heures qui est attribué à chaque établissement en fonction d'un certain nombre de paramètres qui sont liés la situation géographique du Lycée, à ses effectifs et un certain nombre d'autres indicateurs. Ce qui pose problème aux enseignants, c'est que l'Education Nationale leur demande de réaliser des heures supplémentaires par rapport à ce qui est considéré comme un temps plein par l'Education Nationale c'est-à-dire 18H/semaine et donc de passer à 20H/semaine.

Avec la réforme du BAC, les répartitions attribuées à chaque professeur peuvent varier par le jeu des options, par le jeu des différents volumes horaires qui sont dévolus à chaque matière. Cela a comme incidence que certains professeurs doivent effectuer des heures supplémentaires pour pouvoir répondre à la nouvelle organisation des enseignements alors que d'autres se voient moins d'heures attribuées sur le Lycée Aragon et doivent compléter ce temps plein, soit sur la section professionnelle soit dans un autre établissement.

La décision qui devait être prise et qui a été soumise au vote du CA, portait sur le volume de la DGH mais pas sur la répartition et sur le temps plein des enseignants. Ce qui explique la position que j'ai prise au moment du vote du CA. Le vote portait uniquement sur la répartition de la DGH et non pas sur l'impact que cela pouvait avoir sur l'emploi du temps des enseignants.

Les enseignants ont fait part de leurs difficultés qui ont parfaitement été entendues. Les parents d'élèves se sont également exprimés. Je n'ai pas pris position.

Le Maire : Danièle BOURGON représente également la Ville au Conseil d'Administration. Elle n'a pas reçu sa convocation, c'est pourquoi elle n'était pas présente.

Sylvie DAVAL : je tiens à préciser que j'étais tête de liste des représentants de parents d'élèves avec des élus qui sont présents ici pendant plusieurs années. Nous avons toujours été contre cette dotation, en expliquant clairement que nous n'étions pas contre le travail du Proviseur ou du Principal, puisqu'il doit se débrouiller avec le volume qui lui est donné. Par contre, le fait de voter contre montre bien clairement que l'on souhaite avoir plus d'heures et justement éviter ces déplacements d'enseignants dans plusieurs lycées. A chaque fois nous avons présenté une motion que les Conseillers Départementaux et les Elus de la Ville d'Héricourt ont toujours suivie. C'est la première fois que je lis qu'un représentant de la Ville n'a pas soutenu les parents d'élèves.

Le Maire : nous ne ferons le procès de personne ici. Attention à vos propos Mme DAVAL, Mme FRANCOIS s'est expliquée. Vous annoncez des litotes, c'est faux, parfois les conseils départementaux ont voté pour la DGH et moi-même j'ai voté des DGH.

Martine PEQUIGNOT : nous avons beaucoup entendu parler d'une personne qui a été à la tête d'une fédération de parents d'élèves. Je rappelle que je l'ai aussi été en tant que présidente, M. le Maire aussi. Pour ma part pendant 3 ans quand mon fils a quitté l'école primaire. Je pense que beaucoup d'entre nous autour de cette table ont été membres et ont partagé les valeurs de cette fédération.

Le vote est unanime.

* * * * *

Au titre des questions diverses, la parole est donnée à M. Rémy BANET :

Rémy BANET : concernant la numérotation des maisons dans le quartier des Vignes, j'ai bien noté lors de nos derniers échanges à ce sujet, que vous vous étiez engagé sur ce dossier; mais j'ai aussi noté une certaine mauvaise volonté à améliorer les conditions de vie des habitants. Je tiens à vous rappeler que dans les villes de plus de 2 000 habitants c'est obligatoire et incombe au Maire, ainsi que la fourniture de la première plaque.

Je vous demande donc encore une fois de me donner des dates précises de l'exécution de cette demande.

Je vous rappelle ce que disait un grand homme politique décédé cette année : « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ».

Le Maire : je ne m'engagerais aucunement sur une date. J'ai signé un contrat avec La Poste en novembre ou décembre 2019. La responsable vient organiser la numérotation des maisons le 20 février prochain.

Rémy BANET : je tiens à vous rappeler que vous vous êtes engagé en début de mandat et lorsque je vous ai pressé, vous m'avez affirmé que cela serait fait au 31 décembre 2019.

Fernand BURKHALTER : j'ai été imprudent sur les délais.

* * * * *

A sa demande, **Selman MORINAJ – Conseiller Municipal**, fait la déclaration suivante en déclarant au préalable que son intervention n'a aucune connotation politique puisqu'il ne fait partie d'aucune liste candidate aux élections municipales :

« Je voudrais profiter de ce Conseil Municipal qui est le dernier pour moi, pour remercier Fernand BURKHALTER de m'avoir convié il y a 6 ans à rejoindre son équipe. J'ai été fier d'évoluer à ses côtés et aux côtés de cette équipe municipale, au service de notre ville d'Héricourt.

Quand j'ai intégré ce Conseil Municipal il y a 6 ans, je me demandais comment se déroulaient les débats au sein d'un Conseil. Je dois avouer que sur ce point j'ai été quelque peu déçu de la teneur des débats... Si j'avais une remarque à formuler pour le futur Conseil Municipal, ça serait d'inviter ses membres et particulièrement l'Opposition, quelle qu'elle soit, à élever le débat municipal, à ne pas être dans la contradiction et la négation systématique, à s'engager dans une démarche constructive et à être force de propositions.

En ce qui me concerne, si je ne me représente pas pour un nouveau mandat municipal, c'est parce qu'une opportunité professionnelle m'a amené à quitter Héricourt pour rejoindre le Haut-Doubs à Pontarlier. Je dois avouer que la décision a été très difficile à prendre même si l'évolution professionnelle qui m'a été proposée était très intéressante.

Cela a été particulièrement douloureux pour moi de quitter Héricourt, de quitter cette ville qui m'a accueilli il y a 42 ans et m'a adopté dès mon arrivée en France à l'âge de 5 ans.

Je veux remercier cette ville d'Héricourt, qui, au travers de ces diverses équipes municipales, menées tant par Jean-Pierre MICHEL, ou Jean-Michel VUILLAUME que par Fernand BURKHALTER actuellement, m'a permis de m'épanouir dans cette ville, de grandir au quartier des Chenevières, de réussir ma scolarité en passant par l'école Robert Ploye, le collège Pierre et Marie Curie, et le lycée Louis Aragon qui avait été inauguré l'année-même de ma rentrée en classe de Seconde.

Je veux remercier cette ville d'Héricourt pour son soutien aux Associations qui m'a permis de passer de belles années sportives, notamment au club de Basket où j'ai évolué pendant de nombreuses années en tant que joueur, puis arbitre et entraîneur d'équipe.

Je veux également remercier cette ville d'Héricourt qui m'a permis d'effectuer mon service national en tant qu'animateur et coordinateur au quartier des Chenevières, et qui ensuite m'a permis d'obtenir mon tout premier emploi via l'association Héricourt Multi Services dont je suis devenu le Trésorier quelques décennies plus tard...

Il y a quelques mois, j'ai vendu ma maison au quartier de la Sapinière, et aujourd'hui je m'appête à quitter la Municipalité d'Héricourt...

Je suis fier d'avoir été Héricourtois pendant toutes ces années, fier d'avoir vu cette ville évoluer et se développer de si belle manière durant ces dernières décennies, jusqu'à accueillir dernièrement une des entreprises les plus prospères, et mondialement reconnue, je veux bien sûr parler d'HERMES.

Voilà, je voulais avec ces quelques lignes remercier les équipes municipales successives de la ville d'Héricourt pour tout ce qu'elles ont accompli pour Héricourt, pour tout ce qu'elles m'ont permis de réaliser, et pour tout ce qu'elles accompliront encore dans les années à venir.

Continuez à faire rayonner cette belle Commune ! Vive la Ville d'Héricourt ! »

Le Maire : je remercie Selman pour ce message d'adieu et je veux dire toute l'émotion que nous avons ressentie à l'écoute de ce message. Tu es la représentation même d'une personne, originaire d'un autre pays, qui a su s'intégrer dans les institutions d'une ville et notamment la plus prestigieuse le Conseil Municipal. Je te souhaite bon vent à Pontarlier et je suis sûr qu'à la faveur de tes mutations professionnelles tu reviendras à Héricourt avec un nouveau grade et de nouvelles fonctions. Peut-être en tant que directeur régional, le siège de ta banque sera peut-être à Héricourt parce que nous sommes prêts à accueillir les sièges régionaux et quelques uns d'entre eux ont convenu de s'installer ici. Mais nous sommes en campagne électorale donc je ne dévoilerai pas leurs noms. C'est une réalité : plusieurs groupes publics et privés entendent regrouper leurs installations à Héricourt. C'est une donnée importante pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H00

Le Maire